

## Démantèlement depuis 40 ans ? Plan décennal urgent !

Madame la présidente,

Nous voici réunis pour un groupe de travail (GT) sur les emplois.  
C'est le 2<sup>ème</sup>, après la séance inaugurale du 9 février dernier.

### Commençons par les points positifs.

- **Ce 2<sup>ème</sup> GT annuel**, demandé par SOLIDAIRES, permet d'inscrire cette thématique structurante dans l'agenda de dialogue social et ainsi disposer d'un espace d'échange en amont et en aval de la loi de Finances (LF).  
Pour notre organisation, nous le répétons, c'est un préalable *fondamental* avant d'examiner les effectifs de référence en Comité social d'administration de réseau (CSAR, ex-Comité technique de réseau – CTR).  
Nous insistons sur le volet *fondamental*, car à la 1<sup>ère</sup> réunion annuelle du CSA, il est traditionnellement question des effectifs. Et c'est bien normal, leur évolution détermine la vie des services, les conditions de travail et les perspectives de carrière de nos collègues (mutations, promotions), ainsi que le service rendu à la population.
- **Calendrier**, la période retenue nous convient ainsi. Nous l'indiquions lors du 1<sup>er</sup> GT en février 2023, pour notre part il importe d'en parler en amont de l'exercice budgétaire annuel. C'est présentement le cas. Nous le vérifions en pratique, s'accorder un temps de discussion s'impose, pour éviter que ce sujet ou d'autres soient de fait survolés en CSA.  
D'ailleurs, l'ordre du jour de ce GT est bousculé par l'agenda social, afin d'examiner la thématique des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (JOP 2024), nous y reviendrons.
- En lien, **la volonté de discuter - dans le présent ordre du jour - des années à venir**, même à la marge (via les perspectives de retraite, le déploiement des camionnettes scanner et le système entrée/sortie – SEE<sup>1</sup>) permet d'inscrire dans le paysage notre vision, nos remarques et revendications. Ce qui donne la possibilité de faire un bilan et un point d'étape l'année prochaine.  
Nous souhaitons que le thème des effectifs, via GT dédié, connaisse une périodicité annuelle, voire semestrielle. C'est chose faite.
- Dernier point positif, la **transmission**, les documents de travail nous étant adressés une semaine avant la réunion, ce qui laisse à la représentation du personnel le temps requis pour les analyser et commenter.

### Poursuivons avec les éléments qui continuent de nous interroger.

**Pour les effectifs réels au 31/10/2023**, certes nous disposons des données pour les directions déconcentrées, avec les effectifs globaux Paris-spécial par direction.

Néanmoins, ainsi qu'indiqué en février pour les données au 31/12/2022, nous aurions apprécié la déclinaison par catégorie pour les Paris-spéciaux au 31/10/2023.

**Surtout, il manque les effectifs rattachés au Budget opérationnel de programme de Centrale (BOPC)**. Ainsi n'y figurent :

- ni les effectifs du Service d'enquêtes judiciaires des Finances (SEJF),
- ni de la Direction générale (DG), ni de ses services apparentés :
  - Service d'analyse de risque et de ciblage (SARC),
  - Service des autorisations des mouvements internationaux d'armes (SAMIA).

Cela nous étonne, car l'extraction SIRHIUS, appliquée aux directions déconcentrées, est possible également pour les services du BOPC. Serait-ce parce qu'il y a de nombreuses vacances de postes ?

Nous vous avons posé la même question en février, vous nous aviez répondu *être en incapacité de fournir les données*.

Cette réponse est doublement insatisfaisante : c'est techniquement parfaitement possible, tandis que les services de gestion sont au courant des agents du ressort de leur périmètre. Le croisement des données est aisé.

1 *Système entrée/sortie (SEE ou S2E)*, également connu sous sa dénomination anglaise *Entry/Exit System (EES ou 2ES)*.



## Concluons avec les éléments qui ne nous conviennent pas.

**Méthodologiquement**, pour les effectifs de référence (ER) 2024, nous disposons certes d'indications générales des créations (« *renforcements* ») et suppressions (« *économies* ») de postes, mais celles-ci ne sont pas chiffrées.

- Par exemple en Opérations commerciales et administration générale (OPCO-AG) :
  - Combien d'emplois pour les *renforts dans le dédouanement*, quels sont les ports et aéroports concernés et à quelle hauteur ?
  - Combien d'emplois pour la *nouvelle ambition d'accompagnement et de contrôle* pour la viticulture, dans les 2 directions interrégionales (DI) visées (Bourgogne-Franche Comté – Centre-Val de Loire et Nouvelle-Aquitaine) ?
  - Combien d'emplois pour le *renforcement des fonctions support* en Hauts-de-France (pour Info Douane Service – IDS), pour les DI Occitanie et Antilles Guyane, et pour le renforcement de la *compétence numérique* à la Direction générale, à la DNSCE et au SARC ?
  - En matière de suppressions liées au transfert/abandon des missions fiscales (TMF), ainsi qu'indiqué en février, nous aurions apprécié disposer d'un bilan des 198 emplois détruits en 2022 (perte DAFN, TICC, TICFE, TICGN) et désormais des 20 détruits en 2023 (ou 35 tel qu'indiqué dans la LF 2023).
- Par exemple en Surveillance (SURV) :
  - Combien d'emplois pour le *renforcement de la lutte contre les trafics* ? Vous citez la brigade de l'aéroport de Beauvais ? Mais quid de celle d'Orléans, et à quelle hauteur ?
  - Combien d'emplois pour le *renforcement des services spécialisés* (DNRED, SEJF) ? Quelle hypothèse émettez-vous pour la DNGCD et DNRFP ?
  - Combien d'emplois pour le *renforcement de la mission garde-frontière* dans les ports de la Manche (Roscoff, Saint-Brieuc, Dieppe, Caen) et dans les aéroports de la région Occitanie ?

**Sur le fond** des orientations présentées, trois remarques :

- D'abord une observation sur le plafond autorisé d'emplois (PAE).
  - Vous mettez la focale sur les 48 créations brutes de postes, inscrites dans le schéma d'emplois.
  - Pour notre part, dans la continuité de notre intervention en CSA Ministériel le 17 octobre dernier, nous relevons que le PAE étant diminué en « net » de 26 emplois (16 490 ETPT en 2023 → 16 464 en 2024), cela signifie que la DGDDI perd par ailleurs 74 emplois ( $16\,490 + 48 - 74 = 16\,464$ ). C'est une double mauvaise surprise. Ainsi il y a :
    - une perte de 52 emplois du fait du transfert/abandon des missions fiscales (TMF), qui récuse l'engagement pris en GT directionnel le 12 mai dernier de « seulement » -23,5 ETPT en 2024.
    - une autre perte de 22 emplois dont aucun élément détaillé ne nous est jusqu'alors communiqué.
- Ensuite le volet attractivité est absent, retiré de l'ordre du jour.  
L'examen quantitatif des statistiques sur les concours et recrutement ne suffit pas. Il appelle un véritable plan annonçant des efforts en matière :
  - de conditions de travail, depuis le régime de travail (horaires longs, desiderata [respectés], heures bonifiées pour prolongations de service, journée de récupération chauffeur au bout de 30 heures de service coté sur cette fonction) jusqu'à la garantie d'octroi d'autorisations d'absence (AA) pour activités professionnelles annexes (pompiers volontaires, réservistes dans la garde nationale), etc ;
  - de perspectives de carrière en OPCO-AG (déroulement en A dans la filière informatique), en SURV (repyramidage de C en B et de B en A) et plus largement pour les 2 branches (relèvement des taux de promotion intra et intercatégoriels, retour du primat de l'ancienneté avec une focale sur l'ancienneté Douane) ;
  - de rémunération pérenne (indemnités pour fonctions requérant de la technicité, des prises de responsabilité), mais également pour répondre à des sujets exceptionnels (JOP 2024, fidélisation territoriale en Seine-Saint-Denis).
- Enfin l'époque appelle un changement de dimension. Le déficit commercial français est structurellement abyssal. La France importe de plus en plus massivement des biens et marchandises, son tissu économique agricole et industriel se décompose par l'absence de régulation douanière.  
Pour ce qui nous occupe, il importe de réarmer massivement la DGDDI en effectifs ! Rappelons que la France acte dans la dernière loi de programmation militaire (LPM 2024-2030) une hausse de 40% des crédits annuels aux Armées afin notamment de ne pas décrocher de l'Allemagne...  
Donnons-nous les moyens pour la guerre commerciale, car c'est de cela qu'il s'agit ! Nul n'est plus dupe que c'est cette guerre, et non celle militaire, qui cause le plus de ravages (cf crise des subprimes de 2008, encore à l'œuvre) et qu'il importe de mener.  
Le retard à combler est énorme, l'Allemagne dispose de 48 000 douaniers, soit en valeur absolue près de 3 fois plus que la France ( $48\,000 / 16\,464 = 2,91$ ) et en valeur relative plus de 2 fois plus par habitants que la France. La méthode fonctionne, avec un recrutement de plusieurs milliers d'agents depuis 3 ans (42 000 en 2020 → 48 000 en 2023), l'Allemagne vient d'enregistrer un excédent de la balance commerciale supérieur aux attentes<sup>2</sup>.

**C'est d'un plan décennal dont la DGDDI a besoin.** SOLIDAIRES Douanes agit résolument pour cela.

La délégation SOLIDAIRES Douanes, le mercredi 06 décembre 2023

2 Source : <https://www.capital.fr/entreprises-marches/allemande-excedent-de-la-balance-commerciale-superieur-aux-attentes-en-octobre-1487438>